

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

**SECURITY COUNCIL  
OFFICIAL RECORDS**



FIFTH YEAR

475th MEETING: 30 JUNE 1950

CINQUIÈME ANNÉE

475<sup>ème</sup> SEANCE: 30 JUIN 1950

**No. 17**

**CONSEIL DE SECURITE  
PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda .....	1
2. Adoption of the agenda .....	2
3. Complaint of aggression upon the Republic of Korea ( <i>continued</i> ) .....	2
4. Statement by the President .....	18

TABLE DES MATIERES

1. Ordre du jour provisoire .....	1
2. Adoption de l'ordre du jour .....	2
3. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée ( <i>suite</i> ) .....	2
4. Déclaration du Président .....	18

## FOUR HUNDRED AND SEVENTY-FIFTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Friday, 30 June 1950, at 3 p.m.

## QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le vendredi 30 juin 1950, à 15 heures

*President:* Sir Benegal N. RAU (India).

*Present:* The representatives of the following countries: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

### 1. Provisional agenda (S/Agenda 475)

1. Adoption of the agenda.
2. Complaint of aggression upon the Republic of Korea:

(a) Letter dated 25 June 1950 from the representative of the United States of America addressed to the Secretary-General transmitting a communication to the President of the Security Council concerning an act of aggression upon the Republic of Korea (S/1495).

(b) Cablegram dated 25 June 1950 from the United Nations Commission on Korea addressed to the Secretary-General concerning aggression upon the Republic of Korea (S/1496).

The PRESIDENT: Before taking up the agenda, I should like to welcome, on behalf of the Council, the new representative of the United Kingdom, Sir Gladwyn Jebb.

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I wish to thank the President very much for his welcome. I am afraid that it is, from my point of view, not exactly the right time to arrive at a moment's notice. I should have preferred to arrive in other circumstances, but, as the members of the Council know, my Government wanted me to come very urgently, and I have come at a moment's notice prepared to do my best. The members of the Council must forgive me if I fling myself into matters which are not altogether within my full knowledge, and I hope that they will also forgive me if I am not entirely adequate.

*Président:* Sir Benegal N. RAU (Inde).

*Présents:* Les représentants des pays suivants: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

### 1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 475)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée.

a) Lettre, en date du 25 juin 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis d'Amérique pour lui transmettre une communication destinée au Président du Conseil de sécurité et relative à un acte d'agression commis contre la République de Corée (S/1495).

b) Câblogramme, en date du 25 juin 1950, adressé au Secrétaire général par la Commission des Nations Unies pour la Corée au sujet de l'agression contre la République de Corée (S/1496).

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de passer à l'ordre du jour, je suis heureux de souhaiter, au nom du Conseil, la bienvenue au nouveau représentant du Royaume-Uni, Sir Gladwyn Jebb.

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je remercie vivement le Président de ses paroles de bienvenue. A mon point de vue personnel, je crains que le moment présent ne soit pas le plus opportun pour prendre place parmi vous en quelque sorte à l'improviste. J'aurais préféré venir en d'autres circonstances, mais, comme les membres du Conseil le savent, mon Gouvernement a voulu que je vienne de toute urgence, et je suis arrivé ici dans le moindre délai possible, tout prêt à faire de mon mieux. Les membres du Conseil me pardonneront si je me trouve brusquement en face de questions dont je n'ai pas une connaissance parfaite et j'espère également qu'ils m'excuseront si je ne suis pas entièrement à la hauteur de la situation.

## 2. Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

### 3. Complaint of aggression upon the Republic of Korea (continued)

*At the invitation of the President, Mr. D. Namkoong, representative of the Republic of Korea, took his place at the Council table.*

The PRESIDENT: Just before we adjourned the last [474th] meeting, the representative of Egypt, after explaining why he was unable to participate in the voting, reserved his right to make a further statement after receiving instructions from his Government. I shall now call upon him to let the Council know whether he has had any further instructions.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I am now in a position to state, on behalf of my Government, that Egypt would have abstained from voting on the resolution adopted by the Security Council on 27 June [474th meeting] had the representative of Egypt been able to participate in the voting.

This attitude is dictated by the following two reasons: first, the conflict under consideration is in fact but a new phase in the series of divergences between the western and eastern blocs, divergences which threaten world peace and security; secondly, there have been several cases of aggression against peoples and violations of the sovereignty and unity of the territories of States Members of the United Nations. Such aggressions and violations have been submitted to the United Nations, which did not take any action to put an end to them as it has done now in the case of Korea.

The PRESIDENT: Speaking as the representative of India, I have to say that, like the representative of Egypt, I did not participate in the voting upon the resolution which was adopted by the Security Council on 27 June on the ground that I had not received the instructions of my Government. Since then, my Government has had an opportunity of considering the resolution and of expressing its views thereon. The statement issued by my Government is contained in document S/1520, copies of which are in the hands of the members of the Council. I do not think it necessary to read out the whole of that statement; I shall confine myself to the most important part:

"The Government of India have given the most careful consideration to this resolution of the Security Council in the context of the events in Korea and also of their general foreign policy. They are opposed to any attempt to settle international disputes by resort to aggression. For this reason Sir Benegal N. Rau, on behalf of the Government of India, voted in favour of the first resolution of the Security Council. The halting of aggression and the quick restoration of peaceful conditions are essential prelude to a satisfactory settlement. The Government of India therefore also accept the second resolution of the Security Council. This decision of the Government of India does

## 2. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### 3. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée (suite)

*Sur l'invitation du Président, M. D. Namkoong, représentant de la République de Corée, prend place à la table du Conseil.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Quelques instants avant que nous levions notre dernière [474ème] séance, le représentant de l'Égypte, après avoir expliqué pourquoi il ne pouvait participer au vote, s'est réservé le droit de faire une autre déclaration lorsqu'il aurait reçu des instructions de son Gouvernement. Je lui donne maintenant la parole pour qu'il fasse connaître au Conseil s'il a reçu ces instructions.

Mahmoud FAWZI Bey (Égypte) (*traduit de l'anglais*): Je suis en mesure de déclarer maintenant, au nom de mon Gouvernement, que l'Égypte se serait abstenue lors du vote sur la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 27 juin [474ème séance] si le représentant de l'Égypte avait pu participer au vote.

Cette attitude est dictée par les deux raisons suivantes: premièrement, le conflit en question ne constitue, en fait, qu'un nouvel élément dans la série de divergences qui existent entre le bloc occidental et le bloc oriental, divergences qui menacent la paix et la sécurité du monde; deuxièmement, il y a eu antérieurement plusieurs cas d'agression contre des peuples et de violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ces agressions et violations ont été portées à la connaissance de l'Organisation des Nations Unies, qui n'a pris aucune mesure pour y mettre fin alors qu'elle l'a fait maintenant, dans le cas de la Corée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Parlant en ma qualité de représentant de l'INDE, je signale que, de même que le représentant de l'Égypte, je n'ai pas participé au vote sur la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 27 juin parce que je n'avais pas reçu d'instructions de mon Gouvernement. Depuis cette date, mon Gouvernement a eu l'occasion d'examiner la résolution et d'exprimer ses vues à son sujet. La déclaration faite par mon Gouvernement est reproduite dans le document S/1520 qui a été distribué aux membres du Conseil. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de donner lecture de tout ce document; je me bornerai à en citer le passage le plus important:

"Le Gouvernement de l'Inde a examiné de la manière la plus approfondie cette résolution du Conseil de sécurité en fonction des événements de Corée comme de sa politique étrangère générale. Il est opposé à toute tentative de régler les différends internationaux par le recours à l'agression. C'est pourquoi Sir Benegal N. Rau, au nom du Gouvernement de l'Inde, avait voté pour la première résolution du Conseil de sécurité. Un règlement satisfaisant exige qu'un terme soit préalablement mis à l'agression et suppose le rétablissement rapide de l'état de paix. En conséquence, le Gouvernement de l'Inde accepte donc également la deuxième résolution du Conseil de sécurité. Cette décision du Gouver-

not, however, involve any modification of their foreign policy. This policy is based on the promotion of world peace and the development of friendly relations with all countries; it remains an independent policy which will continue to be determined solely by India's ideals and objectives. The Government of India earnestly hope that even at this stage it may be possible to put an end to the fighting and to settle the dispute by mediation."

The delay in the receipt of these instructions has led to a certain amount of misunderstanding and even misrepresentation. I should therefore like to explain briefly why the delay was inevitable.

My Government saw for the first time the text of the actual resolution on the morning of 28 June, Indian time, which corresponds to 7 or 8 p.m. of 27 June, New York time. It will be remembered that the vote was taken here at about 10.45 p.m. on 27 June. It was humanly impossible for the Government of India to discuss the resolution and send out the necessary instructions in a matter of two or three hours. Actually, as we find from a news item in this morning's *New York Times*, the Indian Cabinet spent two whole days—namely, 28 and 29 June—considering the resolution. This should not be a matter for surprise because, as I said at the last meeting, India is very close to the scene of the conflict. What is known as the Far East in this part of the world is the very near East to India. My Government had therefore to give its most serious consideration to the resolution, its implications and all its possible consequences. That, I hope, will explain to the Council why I was not able to obtain instructions before the matter was put to the vote on the night of 27 June.

Speaking as PRESIDENT, I wish to inform the members of the Council that the Secretary-General has received a number of communications from various other Governments; I shall now call upon the Assistant Secretary-General to give the Council a brief résumé of those communications.

**THE ASSISTANT SECRETARY-GENERAL IN CHARGE OF SECURITY COUNCIL AFFAIRS:** The following are communications received from certain Member States of the United Nations:

United Kingdom: letter dated 28 June (S/1515) from the deputy representative of the United Kingdom, transmitting the text of a statement by the Prime Minister in the House of Commons on 28 June 1950, stating that, in pursuance of the Security Council resolution, His Majesty's Government has decided to place its naval forces in Japanese waters at the disposal of the United States authorities to operate on behalf of the Security Council in support of South Korea.

Uruguay: letter dated 28 June (S/1516) from the permanent representative of Uruguay, transmitting the text of a declaration by his Government, declaring that it will resolutely support the measures adopted by this Organization.

Union of Soviet Socialist Republics: cablegram dated 29 June (S/1517) from the Deputy Minister for

nement de l'Inde n'entraîne cependant aucune modification de sa politique étrangère. Cette politique est fondée sur la défense de la paix mondiale et sur le développement de relations amicales avec tous les pays; elle demeure une politique indépendante que l'Inde continuera à ne déterminer qu'en fonction de ses idéaux et de ses objectifs. Le Gouvernement de l'Inde espère ardemment que, même au point où en sont les choses, il est possible de mettre un terme à la lutte et de régler le différend par voie de médiation."

Le retard dans la réception de ces instructions a donné lieu à certains malentendus. Je voudrais donc expliquer brièvement pourquoi ce retard était inévitable.

Mon Gouvernement a été saisi pour la première fois du texte de la résolution, tel qu'il a été adopté, le matin du 28 juin, heure de l'Inde, ce qui correspond au 27 juin, à 19 ou 20 heures, à New-York. Il convient de se rappeler que le vote a eu lieu ici le 27 juin à 22 h. 45. Il était humainement impossible pour le Gouvernement de l'Inde d'examiner le projet de résolution et d'envoyer les instructions nécessaires dans l'espace de deux ou trois heures. En fait, ainsi que le relate le *New York Times* de ce matin, le cabinet indien a passé deux jours entiers, à savoir les 28 et 29 juin, à examiner la résolution. Ce fait n'est pas surprenant car, ainsi que je l'ai indiqué au cours de la dernière séance, l'Inde est très proche de la scène du conflit. Ce que l'on appelle ici l'Extrême-Orient est, pour l'Inde, le très proche Orient. Mon Gouvernement était donc dans l'obligation d'examiner la résolution avec le plus grand soin et d'envisager ses incidences et ses conséquences possibles. Ces considérations suffiront à expliquer au Conseil pourquoi je n'ai pu obtenir les instructions de mon Gouvernement avant que la résolution soit mise aux voix, le soir du 27 juin.

Parlant en ma qualité de PRÉSIDENT, je signale aux membres du Conseil que le Secrétaire général a reçu un certain nombre de communications de divers autres gouvernements et j'invite le Secrétaire général adjoint à en donner au Conseil un bref résumé.

**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DES AFFAIRES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ (traduit de l'anglais):** Voici les communications reçues des gouvernements de certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies:

Royaume-Uni: lettre, en date du 28 juin (S/1515), émanant du représentant adjoint du Royaume-Uni et transmettant le texte d'une déclaration faite à la Chambre des Communes, le 28 juin 1950, par le Premier Ministre, déclaration aux termes de laquelle, en application de la résolution du Conseil de sécurité, le Gouvernement de Sa Majesté a décidé de placer ses forces navales dans les eaux japonaises à la disposition des autorités des Etats-Unis pour aider, au nom du Conseil de sécurité, la Corée du Sud.

Uruguay: lettre, en date du 28 juin (S/1516), par laquelle le représentant permanent de l'Uruguay communique le texte d'une déclaration de son Gouvernement, qui accordera résolument son appui aux mesures prises par l'Organisation.

Union des Républiques socialistes soviétiques: câblogramme, en date du 29 juin (S/1517), dans lequel

Foreign Affairs of the Soviet Union, stating that the Security Council resolution of 27 June, on the Korean question, has no legal force.

Belgium: letter dated 29 June (S/1519) from the permanent representative of Belgium, stating that the Belgian Government will grant every useful assistance in its power to comply with the recommendation contained in the Security Council resolution of 27 June.

India: cablegram dated 29 June (S/1520) from the Prime Minister and Minister of Foreign Affairs of the Government of India, stating that the Government of India is opposed to any attempt to settle international disputes by resort to aggression and will therefore accept the Security Council resolution of 27 June.

China: letter dated 29 June (S/1521) from the permanent representative of China, transmitting a communication from the Minister of Foreign Affairs of China, stating that, in compliance with the Security Council resolution, the Chinese Government has taken steps to furnish such assistance as is within its power to the Republic of Korea.

New Zealand: cablegram dated 29 June (S/1522) from the permanent representative of New Zealand, transmitting the text of a statement by the Prime Minister of New Zealand on 29 June, stating that the New Zealand Government is prepared to make available units of the Royal New Zealand Navy, should this form of assistance be required.

Czechoslovakia: cablegram dated 29 June (S/1523) from the Deputy Prime Minister and Minister for Foreign Affairs of Czechoslovakia stating that the decisions of the Security Council of 25 and 27 June, concerning Korea, are illegal.

Australia: note dated 29 June (S/1524) from the Acting Head of the Australian Mission to the United Nations, transmitting a communication from the Australian Government, stating that the Australian Government has decided to place Australian naval vessels, now in Far Eastern waters, at the disposal of the United States authorities, on behalf of the Security Council, in support of the Republic of Korea.

Brazil: letter dated 29 June (S/1525) from the permanent representative of Brazil, stating that the Brazilian Government is prepared to meet, within the means at its disposal, the responsibilities contemplated in Article 49 of the Charter.

Netherlands: letter dated 29 June (S/1526) from the permanent representative of the Netherlands, transmitting a statement of the Netherlands Government, stating that the Netherlands Government is considering the relinquishment of sea forces for participation in the necessary measures to be taken in the area concerned.

Dominican Republic: cablegram dated 28 June (S/1528) from the Secretary of State for Foreign Affairs of the Dominican Republic, stating that, as far as its resources permit, the Government of the Domini-

le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Union soviétique déclare que la résolution adoptée le 27 juin par le Conseil de sécurité au sujet de la question de Corée n'a en droit aucune valeur.

Belgique: lettre, en date du 29 juin (S/1519), dans laquelle le représentant permanent de la Belgique déclare que le Gouvernement de la Belgique prêtera toute assistance utile qu'il sera en mesure de fournir pour répondre à la recommandation formulée dans la résolution adoptée le 27 juin par le Conseil de sécurité.

Inde: câblogramme, en date du 29 juin (S/1520), dans lequel le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Gouvernement de l'Inde déclare que le Gouvernement de l'Inde est opposé à toute tentative visant à régler les différends internationaux par le recours à l'agression et qu'il accepte en conséquence la résolution adoptée le 27 juin par le Conseil de sécurité.

Chine: lettre, en date du 29 juin (S/1521), par laquelle le représentant permanent de la Chine transmet une communication du Ministre des affaires étrangères de la Chine, qui déclare que, en application de la résolution du Conseil de sécurité, le Gouvernement chinois prend des mesures pour apporter toute l'aide possible à la République de Corée.

Nouvelle-Zélande: câblogramme, en date du 29 juin (S/1522), par lequel le représentant permanent de la Nouvelle-Zélande transmet le texte d'une déclaration faite le 29 juin par le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, et aux termes de laquelle le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande est disposé à fournir en cas de besoin des unités de la marine royale néo-zélandaise.

Tchécoslovaquie: câblogramme, en date du 29 juin (S/1523), du Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie, déclarant que les décisions du Conseil de sécurité en date des 25 et 27 juin relatives à la Corée sont illégales.

Australie: note, en date du 29 juin (S/1524), du Chef par intérim de la Mission australienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une communication du Gouvernement australien, dans laquelle il est déclaré que le Gouvernement australien a décidé de mettre à la disposition des autorités des Etats-Unis les unités navales australiennes actuellement en Extrême-Orient, pour qu'elles les emploient, au nom du Conseil de sécurité, à soutenir la République de Corée.

Brésil: lettre, en date du 29 juin (S/1525), du représentant permanent du Brésil, déclarant que le Gouvernement brésilien est disposé à s'acquitter, avec les moyens dont il dispose, des responsabilités qu'envisage l'Article 49 de la Charte.

Pays-Bas: lettre, en date du 29 juin (S/1526), du représentant permanent des Pays-Bas, transmettant une déclaration du Gouvernement des Pays-Bas aux termes de laquelle ce Gouvernement envisage de libérer des forces navales pour qu'elles participent aux mesures à prendre dans la région.

République Dominicaine: câblogramme, en date du 28 juin (S/1528), du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la République Dominicaine, déclarant que le Gouvernement de la République Dominicaine colla-

can Republic will give every assistance in maintaining the independence and peace of the Republic of Korea.

Turkey: cablegram dated 29 June (S/1529) from the Minister for Foreign Affairs of Turkey, stating that his Government is prepared to fulfil loyally the undertakings which Turkey has assumed, in conformity with the provisions of the Charter, as a Member of the United Nations.

Australia: cablegram dated 30 June (S/1530) from the Australian Department of External Affairs, stating that the Australian Government, in further response to the resolution of the Security Council, has decided to place at the service of the United Nations, through the authorities of the United States, the Royal Australian Air Force fighter squadron now stationed in Japan.

United States of America: note dated 30 June (S/1531) from the representative of the United States, stating that the United States Government has instituted an embargo on all United States exports to the North Korean area, effective at 4 p.m. (eastern daylight saving time), 28 June 1950.

Argentina: cablegram dated 29 June (S/1533) from the Minister for Foreign Affairs of the Argentine Republic, stating that the Argentine Government re-affirms its resolute support of the United Nations as the only means of achieving effective and lasting peace.

El Salvador: cablegram dated 29 June (S/1534) from the Minister for Foreign Affairs of El Salvador, stating that the Government of El Salvador resolutely supports the decisions of the Security Council.

Venezuela: cablegram dated 29 June (S/1535) from the Minister for Foreign Affairs of Venezuela, stating that the Government of Venezuela supports the Security Council resolution of 27 June and remains firmly resolved to fulfil the obligations deriving from Venezuela's membership in the United Nations.

Honduras: cablegram dated 29 June (S/1536) from the Minister for Foreign Affairs of Honduras, stating that Honduras, as a Member of the United Nations, is prepared to furnish such co-operation as is within its power with a view to the restoration of peace in Korea.

Mexico: cablegram dated 29 June (S/1537) from the Minister for Foreign Affairs of Mexico, stating that the Government of Mexico will faithfully fulfil the obligations incumbent upon it as a Member of the United Nations.

Canada: letter dated 30 June (S/1538) from the acting permanent representative of Canada, transmitting the text of a statement by the Prime Minister of Canada in the House of Commons on 30 June, stating that naval units of Canada, which were to proceed to European waters for some exercises, will be suspended and the move will now be made into western Pacific waters where the ships will be closer to the area where

borera dans toute la mesure de ses moyens au maintien de la paix et de l'indépendance de la République de Corée.

Turquie: câblogramme, en date du 29 juin (S/1529), du Ministre des affaires étrangères de la Turquie, déclarant que son Gouvernement est prêt à exécuter loyalement les engagements que la Turquie a assumés, en tant qu'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions de la Charte.

Australie: câblogramme, en date du 30 juin (S/1530), émanant du Département des affaires extérieures de l'Australie et faisant savoir que le Gouvernement australien, comme suite à la résolution du Conseil de sécurité, a décidé de mettre à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire des autorités des Etats-Unis, l'escadrille de chasse de l'aviation royale australienne actuellement stationnée au Japon.

Etats-Unis d'Amérique: note, en date du 30 juin (S/1531), émanant du représentant des Etats-Unis et faisant savoir qu'à dater du 28 juin 1950, à 16 heures (heure d'été de New-York), le Gouvernement des Etats-Unis a mis l'embargo sur toutes les exportations des Etats-Unis à destination de la Corée du Nord.

Argentine: câblogramme, en date du 29 juin (S/1533), du Ministre des affaires étrangères de la République Argentine, par lequel le Gouvernement de l'Argentine affirme à nouveau sa solidarité avec l'Organisation des Nations Unies, qui seule permettra de réaliser une paix réelle et durable.

Salvador: câblogramme, en date du 29 juin (S/1534), du Ministre des affaires étrangères du Salvador, par lequel le Gouvernement du Salvador approuve sans réserve les décisions du Conseil de sécurité.

Venezuela: câblogramme, en date du 29 juin (S/1535), par lequel le Ministre des affaires étrangères du Venezuela fait connaître que le Gouvernement du Venezuela approuve la résolution adoptée le 27 juin par le Conseil de sécurité et demeure fermement résolu à s'acquitter des obligations qui incombent au Venezuela en sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Honduras: câblogramme, en date du 29 juin (S/1536), par lequel le Ministre des affaires étrangères du Honduras fait connaître que le Honduras, en sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, est disposé à coopérer, dans la limite de ses moyens, au rétablissement de la paix en Corée.

Mexique: câblogramme, en date du 29 juin (S/1537), par lequel le Ministre des affaires étrangères du Mexique fait connaître que le Gouvernement du Mexique remplira fidèlement les obligations qui lui incombent en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Canada: lettre, en date du 30 juin (S/1538), par laquelle le représentant permanent par intérim du Canada transmet le texte d'une déclaration du Premier Ministre du Canada fait à la Chambre des Communes le 30 juin, aux termes de laquelle des unités navales du Canada qui devaient se rendre dans les eaux européennes pour des exercices recevront l'ordre de se diriger vers les eaux du Pacifique ouest où ces unités

they might be of assistance to the United Nations and the Republic of Korea if such assistance is required.

Pakistan: letter dated 30 June (S/1539) from the acting permanent representative of Pakistan stating that the Government of Pakistan will give full support to the measures proposed in the Security Council resolution to stop hostilities.

The following communications have been received from the United Nations Commission on Korea:

Cablegram dated 28 June (S/1514) from the Commission at Camp Hakata, Kyushu, Japan, transmitting the text of the Commission's resolution of 28 June, stating that it decides to send immediately an advance party to Pusan, Korea, to make such arrangements as may be necessary to enable the Commission to resume its functions in Korea.

Cablegram dated 29 June (S/1518), transmitting a report from the United Nations field observers.

The following communication has also been received from the Korean People's Democratic Republic:

Cablegram dated 29 June (S/1527 and S/1527/Corr.1) from the Minister for Foreign Affairs of the Korean People's Democratic Republic, stating that his Government does not recognize the discussion and decisions of the Security Council on the Korean question as lawful.

Mr. CORREA (Ecuador) (*translated from Spanish*): The following should be added to the reports we have just heard from the Assistant Secretary-General.

On 28 June, there was a meeting in Washington of the Council of the Organization of American States, a regional body of which the twenty-one American republics are members, and a resolution was adopted on the situation in Korea. For the information of the Security Council, and for inclusion in the record, I shall, with your permission, read the resolution.

*"The Council of the Organization of American States,  
Considering that*

"1. In accordance with article 1 of the Charter of the Organization of American States, 'within the United Nations, the Organization of American States is a regional agency';

"2. In accordance with article 53 (e) of the Charter, it is the duty of the Council 'to promote and facilitate collaboration between the Organization of American States and the United Nations';

"3. In view of the grave events that have recently occurred on the Peninsula of Korea, the Security Council of the United Nations has adopted two important decisions, that of 25 June and that of 27 June of the present year, the latter of which 'recommends that the members of the United Nations furnish such assistance to the Republic of Korea as may be necessary to repel the armed attack and to restore international peace and security in the area';

seront plus près de la région dans laquelle elles pourraient prêter assistance aux Nations Unies et à la République de Corée, si cette assistance était nécessaire.

Pakistan: lettre, en date du 30 juin (S/1539), dans laquelle le représentant permanent par intérim du Pakistan déclare que le Gouvernement du Pakistan donnera tout son appui aux mesures envisagées dans la résolution du Conseil de sécurité pour mettre fin aux hostilités.

En outre, la Commission des Nations Unies pour la Corée nous a adressé les communications suivantes:

Câblogramme, en date du 28 juin (S/1514), par lequel la Commission, réunie au camp Hakata (Kiou-siou) [Japon], transmet le texte de la résolution adoptée par la Commission le 28 juin, aux termes de laquelle la Commission décide d'envoyer immédiatement à Pusan, en Corée, un groupe avancé qui procédera aux préparatifs nécessaires pour que la Commission puisse reprendre ses fonctions en Corée.

Câblogramme, en date du 29 juin (S/1518), transmettant un rapport des observateurs de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, la République démocratique populaire de Corée nous a adressé la communication suivante:

Câblogramme, en date du 29 juin (S/1527 et S/1527/Corr.1), dans lequel le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire de Corée déclare que son Gouvernement ne reconnaît pas comme légaux les débats et les décisions du Conseil de sécurité au sujet de la question coréenne.

M. CORREA (Equateur) (*traduit de l'espagnol*): Aux déclarations que vient de faire le Secrétaire général adjoint, je voudrais ajouter ce qui suit:

Le 28 juin, le Conseil de l'Organisation des Etats américains, organisme régional auquel participent les vingt et une républiques américaines, s'est réuni à Washington et a adopté une résolution relative à la situation en Corée. Pour que le Conseil de sécurité ait connaissance de cette résolution et qu'elle figure au procès-verbal, je vais en donner lecture, avec la permission du Président:

*"Le Conseil de l'Organisation des Etats américains,  
Considérant*

"1. Que, conformément à l'article premier de la Charte de l'Organisation des Etats américains, "dans le cadre des Nations Unies, l'Organisation des Etats américains constitue un organisme régional";

"2. Que, conformément à l'alinéa e de l'article 53 de ladite Charte, il appartient au Conseil "d'établir et de faciliter la collaboration entre l'Organisation des Etats américains et l'Organisation des Nations Unies";

"3. Que, devant les graves événements qui se sont récemment déroulés en Corée, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a adopté deux décisions capitales, celle du 25 juin et celle du 27 juin de cette année, afin de recommander "aux Membres des Nations Unies d'apporter à la République de Corée toute l'aide nécessaire pour repousser les assaillants et rétablir dans cette région la paix et la sécurité internationales";

"4. One American nation has already taken a series of measures to put into effect the decisions of the Security Council; and

"5. All the States members of the Organization of American States are Members of the United Nations and are, therefore, obligated by the terms of those decisions and bound to comply with them,

*"Resolves*

"1. To declare its firm adherence to the decisions of the competent organs of the United Nations;

"2. Solemnly to reaffirm on this occasion the pledges of continental solidarity which unite the American States."

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*): The French delegation is particularly glad to welcome the statement just made to the Council by the representative of India. As a result of the position he has adopted, a large majority now supports the Council's resolution of 27 June. That majority is inspired and upheld by a common understanding of the situation which has arisen from the attack against South Korea. It is founded on the spirit of solidarity and the sense of responsibility which we expect from the United Nations. These sentiments, I need hardly say, have also been expressed by Mr. Henri Queuille, President designate of the French Council of Ministers, in opening the debate on the confirmation of his own appointment in the National Assembly. The spirit of solidarity in the action undertaken has, perhaps, a more immediate and real meaning for France than for other countries because, for the past three years, France has been carrying out similar action in the same part of the world.

At this time, when expressions of the moral support of people are reaching us from all quarters, we should have liked to hear no dissenting voices. That would have been too much to hope for. At this point I can deal only with what we have heard from one of the dissenting parties, the Union of Soviet Socialist Republics. In his cablegram to the Secretary-General [S/1517], Mr. Gromyko advances three arguments to contest the validity of the Council's decisions.

The first is that the second of those resolutions was adopted by only seven votes, one of which is challenged by Moscow. We see today that eight members of the Council support the text.

The second argument, which is not very different from the first, concerns the validity of the credentials of the Chinese delegation. I think we should recall that, while each member of the Council may have his own opinion on this subject, it is for the Council alone and not for any one of its members to take a decision in the matter. Respect of the majority is the law of assemblies. It seems strange that this elementary principle is overlooked by a Government which always claims to be the champion of democracy.

The third argument, based on the Charter, is that in order for a resolution of substance to be valid, the total number of votes cast must include those of all

"4. Qu'une nation américaine a déjà pris une série de mesures pour mettre à exécution les décisions du Conseil de sécurité;

"5. Que tous les Etats membres de l'Organisation des Etats américains, étant Membres de l'Organisation des Nations Unies, sont, par conséquent, liés par les termes desdites décisions et devront s'y conformer.

*"Décide*

"1. De déclarer sa plus ferme adhésion aux décisions des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies;

"2. De réaffirmer solennellement à cette occasion les engagements de solidarité continentale qui lient les Etats américains."

M. CHAUVEL (France): La délégation française est particulièrement heureuse d'accueillir la déclaration que vient de faire au Conseil le représentant de l'Inde. Par la position qu'il a prise se trouve heureusement constituée autour de la résolution du Conseil en date du 27 de ce mois une large majorité. Cette majorité est animée et soutenue par une appréciation commune de la situation qui résulte de l'attaque dont la Corée du Sud est actuellement victime. Elle s'inspire de l'esprit de solidarité et du sens des responsabilités internationales que l'on s'attend à trouver chez les Nations Unies. Ces sentiments, il est à peine besoin de le dire, sont ceux qu'exprime aussi, dans le discours qu'il vient de prononcer en ouvrant à l'Assemblée nationale le débat relatif à sa propre confirmation, M. Henri Queuille, Président désigné du Conseil des Ministres français. Aussi bien la solidarité dans l'action entreprise a-t-elle été peut-être, pour la France, plus immédiate et plus réelle que pour d'autres pays, en raison de l'action de même nature qu'elle poursuit depuis trois ans déjà dans la même région.

Nous aimerions, en ce temps où nous arrive de toutes parts le témoignage spontané de soutien moral des peuples, ne pas entendre de voix contraire. C'eût été trop espérer. Je ne peux m'arrêter actuellement qu'à ce que nous dit une seule de ces voix, celle de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Dans sa communication au Secrétaire général [S/1517], M. Gromyko, pour contester la validité des décisions du Conseil, fait état de trois arguments.

Le premier est le fait que la deuxième de ces résolutions n'a été adoptée que par sept voix, dont une paraît contestable à Moscou. Nous voyons aujourd'hui que huit membres du Conseil soutiennent le texte.

Le deuxième argument, qui se distingue peu du premier, porte sur la validité des pouvoirs de la délégation chinoise. Il convient, me semble-t-il, de rappeler que, si chacun des membres du Conseil peut avoir un avis sur ce sujet, il appartient au seul Conseil, et non à l'un quelconque de ses membres, de prendre une décision en l'espèce. Le respect de la majorité est la loi des assemblées. Il peut paraître étrange que ce principe élémentaire soit négligé par un Gouvernement qui se réclame à tout propos de la démocratie.

Le troisième argument, fondé sur la Charte, invoque la nécessité, pour qu'une résolution de fond soit valable, que les voix de tous les membres permanents du

the permanent members of the Security Council. I think it is useful in this connexion to recall what I said during the meeting of 12 January 1950 [460th meeting] about the behaviour of the Soviet Union delegation. My remarks were based on paragraph 1 of Article 24 of the Charter, and this is what I said:

"The representative of the USSR went even further. In conformity with the precedent established by his predecessor, when the Council refused to follow his advice, he left the Council table and the Council chamber. I cannot conceal the fact that my delegation considers that conduct open to very serious criticism. The members of the Council are endowed with a two-fold mission. Each of them represents his Government on the Council and, as such, normally and legitimately receives his instructions from that Government. But that representation is in the interests of the United Nations. Within the framework of the United Nations and under the terms of the Charter, the Security Council has primary responsibility for the maintenance of international peace and security. That responsibility is collective and joint. Furthermore, it constitutes a mandate conferred, not by the eleven Governments represented on the Council, but by all the Member States, now fifty-nine in number. That mandate was permanently assumed by the five Powers who stood as guarantors of the Charter when they agreed to its provisions, and is assumed by each State elected to serve on the Council, at the time of its election and for the duration of its membership.

"In those circumstances, it is difficult to see how one of the delegations on the Council can shirk the discharge of a collective and joint responsibility because the opinion expressed on behalf of its Government has not been followed."

The next day [461st meeting] I added: "That delegation has succeeded, forty-two times I believe, in nullifying the decisions of the Council by exercising the right of veto. It does not seem possible to recognize that it has the right totally to paralyse the work of the Council. I stress that these are general remarks and have no special reference to the problem before us today."

I do not inflict upon the Council this reading of its own records for the pleasure of repeating my own words but in order to make it quite clear that this is not a theory improvised for the occasion, a position hastily established to meet the particular case which confronts us today. Many of us here are acquainted with that old adage of Roman law, *nemo auditur propriam turpitudinem allegans*—no one may invoke his own mistakes to his own advantage. In other words, the delegation of the Soviet Union, by abandoning the Council, has abandoned the Charter. When it returns to the one and to the other, it will find again its right of speech, of criticism, of vote and of veto. So long as it has not done so, the USSR Government has no legal or moral basis for contesting the action of the United Nations.

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): My delegation greatly welcomes the decision of the Government of India to accept the resolution of 27 June, and

Conseil soient comprises dans le compte des votes. Je crois utile à cette occasion de rappeler ce que, m'inspirant du paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte, je disais au cours de la séance du 12 janvier dernier [460ème séance] du comportement de la délégation de l'Union soviétique. Je disais donc:

"Le représentant de l'URSS a été plus loin. Conformément au précédent institué par son prédécesseur, le Conseil ayant refusé de suivre son avis, il a quitté la table de nos délibérations et la salle de nos séances. Je ne puis dissimuler que ma délégation considère cette manière de faire comme prêtant à de très sérieuses critiques. Les membres du Conseil, en effet, sont investis d'une double mission. Chacun d'eux représente son Gouvernement au Conseil et, à ce titre, normalement et légitimement, reçoit ses instructions dudit Gouvernement. Mais cette représentation est dans l'intérêt des Nations Unies. Le Conseil de sécurité est investi, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et aux termes de la Charte, de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette responsabilité est collective et conjointe. En outre, elle constitue un mandat conféré, non par les onze Gouvernements représentés au Conseil, mais par tous les Etats Membres, actuellement au nombre de cinquante-neuf. Ce mandat a été assumé à titre permanent par les cinq Puissances qui ont servi de caution à la Charte lorsqu'elles ont donné leur accord aux termes de ce document. Il l'est par chaque Etat élu, lors de son élection et pour la durée de son élection.

"On voit mal, dans ces conditions, comment l'une des délégations au Conseil, parce que l'opinion exprimée au nom de son Gouvernement n'est pas suivie, peut se dérober à l'exercice d'une responsabilité collective et conjointe."

J'ajoutais le lendemain [461ème séance]: "Cette même délégation, quarante-deux fois, je crois, a arrêté, par l'exercice du droit de veto, les décisions spécifiques du Conseil. Il ne me paraît pas possible de reconnaître sa prétention à paralyser en outre l'activité globale du Conseil. Je précise que ces observations sont d'une portée tout à fait générale et sans référence spéciale à l'affaire qui nous occupe aujourd'hui."

Si j'inflige au Conseil la lecture de ses propres procès-verbaux, ce n'est pas pour le plaisir de me répéter, mais pour marquer clairement qu'il ne s'agit pas d'une thèse de circonstance, d'une position hâtivement établie à propos du cas particulier qui nous occupe aujourd'hui. Il est un vieil adage de droit romain que plusieurs, ici, connaissent: *Nemo auditur propriam turpitudinem allegans*, c'est-à-dire que nul ne peut invoquer à son bénéfice sa propre faute. Autrement dit, la délégation de l'Union soviétique, en sortant du Conseil, est sortie de la Charte. Il lui appartient, en rentrant dans l'un et dans l'autre, de retrouver ici son droit de parole, de critique, de vote et de veto. Aussi longtemps qu'elle ne l'aura pas fait, le Gouvernement de l'URSS n'a aucune base juridique ni morale sur laquelle il puisse s'appuyer pour contester l'action des Nations Unies.

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation approuve hautement la décision du Gouvernement de l'Inde d'accenter la résolu-

we entirely understand the special reasons which prevented this acceptance from being expressed at an early stage. The decision on the part of the Government of India will, we think, powerfully extend the area of unanimity as regards resistance to aggression, and it is all the more important since it represents the considered view of a great Asian Power.

On the other hand, we can, I think, only regret the decision of the Government of Egypt to abstain on this crucial issue. The allegation that in certain cases the United Nations has failed to restrain aggression in the past is scarcely—in the view of my delegation at any rate—a reason for failing to resist aggression when it is flagrant and undoubted, and indeed not contested, as I believe, by the representative of Egypt himself. Moreover, it is surely irrelevant, if I may say so, to ascribe all our ills to the sole existence of two rival blocs. Is it thought that if we all took this view aggression would actually cease? On the contrary, as we think, it would simply flourish, like the wicked, as a green bay tree.

I suggest that, as so many of our statesmen have pointed out, there is now only one safe path, which is to see to it that the latest instance of aggression does not pay the aggressor.

Of course, there should be agreement between the two parts of the world which are now, broadly speaking, unhappily divided. And we, for our part, shall never give up striving to obtain such agreement. But we think that such agreement simply cannot be reached if aggression is condoned or compounded and if the principles of the Charter to which we have all subscribed are abandoned. We must go forward on our path, and I am only sorry that we cannot all of us go forward united.

Mr. AUSTIN (United States of America) : As a near and friendly neighbour of the United Kingdom, the United States joins the President of the Security Council in heartily welcoming Sir Gladwyn Jebb, the successor in office in the Security Council and elsewhere of Sir Alexander Cadogan, whom we honour for his long and brilliant career. We wish, and we expect of, his successor great service in the cause of the principles on which we are all united and to which we strive to give life.

I appreciate the perception of Mr. Chauvel in saying that we, at this table, have a dual mission and represent, on the one hand, our Governments and, on the other, the collective entity called the United Nations. I wish to say a few words about our collective duty. I know it is impossible physically to divide myself in two, but it is morally possible to emphasize the second aspect of our functions, namely, our collective duty. Speaking as the representative of a Member of the United Nations and of the Security Council, and as an officer of the United Nations, and having our collective duty primarily at heart, I want to express gratitude to the Government of India for its magnificent response to the questions which could not be communicated to

tion du 27 juin et comprend parfaitement les raisons spéciales qui ont empêché le Gouvernement de l'Inde d'exprimer plus tôt son assentiment. A notre avis, la décision prise par le Gouvernement de l'Inde étendra considérablement la portée de l'entente qui s'est faite quasi unanimement au sujet de la résistance à l'agression ; cette décision est d'autant plus importante qu'elle représente les vues d'une grande Puissance asiatique.

D'autre part, nous ne pouvons que regretter que le Gouvernement de l'Egypte ait décidé de s'abstenir sur cette question cruciale. L'allégation selon laquelle, dans certains cas, l'Organisation des Nations Unies n'aurait pas réussi à empêcher l'agression dans le passé n'est guère, selon ma délégation tout au moins, une raison pour manquer de résister à l'agression lorsque celle-ci est flagrante et indubitable, et d'ailleurs loin d'être contestée, je le pense, par le représentant de l'Egypte lui-même. En outre, il est certainement inopportun, me semble-t-il, d'attribuer tous nos maux à la seule existence de deux blocs rivaux. Croit-on que si nous adoptions tous ce point de vue l'agression cesserait véritablement ? A notre avis, au contraire, elle ne ferait que s'étendre comme le mal, de même que le laurier vert.

Ainsi que de nombreux hommes d'Etat l'ont déjà signalé, j'estime qu'il n'existe maintenant qu'un seul chemin sûr, qui consiste à faire en sorte que le dernier exemple d'agression ne rapporte aucun avantage à l'agresseur.

Il faut certes que les deux parties du monde qui, malheureusement, sont maintenant divisées, parviennent à un accord. Quant à nous, nous n'abandonnerons jamais nos efforts pour obtenir un tel accord. Nous estimons cependant que l'on ne pourra atteindre ce but si l'on excuse l'agression, si l'on compose avec ses auteurs et si les principes de la Charte, auxquels nous avons tous souscrit, sont abandonnés. Nous devons aller de l'avant et poursuivre notre route, et je ne puis que regretter que nous ne puissions le faire tous ensemble.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : En leur qualité de voisins liés par une étroite amitié au Royaume-Uni, les Etats-Unis se joignent au Président du Conseil de sécurité pour souhaiter de tout cœur la bienvenue à Sir Gladwyn Jebb, qui succède au Conseil de sécurité et dans ses autres fonctions à Sir Alexander Cadogan, dont nous honorons la longue et brillante carrière. Nous espérons, nous sommes sûrs, que son successeur servira grandement la cause des principes qui nous unissent tous et auxquels nous nous efforçons de donner vie.

Je partage le sentiment de M. Chauvel, lorsqu'il déclare qu'autour de cette table nous avons une double mission et représentons, d'une part, nos Gouvernements, d'autre part, l'entité collective appelée Organisation des Nations Unies. Je désire dire quelques mots au sujet de cette double capacité. Je sais qu'il m'est impossible matériellement de séparer les deux aspects de notre tâche, mais il est moralement possible d'insister sur le deuxième aspect, le devoir collectif. Je veux parler en tant que représentant d'un Membre de l'Organisation des Nations Unies et d'un membre du Conseil de sécurité. Ayant à cœur l'importance essentielle de notre devoir collectif, je veux exprimer ma gratitude au Gouvernement de l'Inde, qui vient de donner une réponse

it the other night but which finally reached it. The cause of justice and peace is strengthened by this positive help from a great nation such as India.

I wish to call the Council's attention to the fact that, at a meeting with Congressional leaders at the White House this morning, the President of the United States, together with the Secretary of Defence, the Secretary of State and the Joint Chiefs of Staff, reviewed the latest developments of the situation in Korea. The Congressional leaders were given a full review of the intensified military activities. In keeping with the request of the United Nations Security Council for support to the Republic of Korea in repelling the North Korean invaders and restoring peace in Korea, the President announced that he had authorized the United States Air Force to conduct missions on specific military targets in North Korea wherever militarily necessary and had ordered a naval blockade of the entire Korean coast. Furthermore, General MacArthur had been authorized to use certain supporting ground units. This statement has also been released at the White House.

In addition to this, I desire to inform the Council of the following statement made yesterday by the Secretary of State:

"The President has enunciated the policy of this Government to do its utmost to uphold the sanctity of the Charter of the United Nations and the rule of law among nations. We are therefore, in conformity with the resolutions of the Security Council of 25 June and 27 June, giving air and sea support to the troops of the Korean Government. This action, pursuant to the Security Council resolutions, is solely for the purpose of restoring the Republic of Korea to its status prior to the invasion from the North and of re-establishing the peace broken by that aggression. The action of this Government in Korea is taken in support of the authority of the United Nations. It is taken to restore peace and security in the Pacific area."

I should also like to inform the Security Council that the United States authorities in the Korean area are giving the United Nations Commission on Korea every possible assistance in order that it may perform its mission. The Commission is returning to Korea; I am informed that an advance group of the Commission has already arrived in Pusan. The United States authorities have been requested to make every effort to procure the necessary facilities so that the entire Commission may function in Korea with the least possible delay.

In my capacity as an officer of the United Nations, and in order to assist the United Nations as best I can in its most crucial test since I have been in this position, I think it necessary that certain outstanding facts should be placed on record. They are historical, and probably would not fade from the scene, but it is well for us to characterize these attitudes and these acts in

magnifique aux questions que son Gouvernement n'avait pu recevoir l'autre soir, mais dont il a fini par avoir connaissance. La cause de la justice et de la paix est renforcée par cette aide positive que fournit une grande nation telle que l'Inde.

Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait que lors d'une réunion qu'il a eue ce matin à la Maison Blanche avec les chefs du Congrès, le Président des Etats-Unis, avec le Secrétaire à la défense, le Secrétaire d'Etat et les chefs d'état-major, a passé en revue les derniers événements survenus en Corée. Les chefs du Congrès ont reçu un compte rendu complet des activités militaires qui s'exercent sans cesse plus intensément. Conformément à la recommandation que le Conseil de sécurité des Nations Unies a faite pour que la République de Corée soit aidée à repousser les envahisseurs venus de Corée du Nord et à rétablir la paix en Corée, le Président a annoncé qu'il avait autorisé les forces aériennes des Etats-Unis à effectuer des missions sur des objectifs militaires déterminés dans la Corée du Nord, chaque fois que cela sera militairement nécessaire, et qu'il avait ordonné un blocus naval de toute la côte de Corée. Il a autorisé le général MacArthur à utiliser certaines forces terrestres de soutien. Cette déclaration a également fait l'objet d'un communiqué de la Maison Blanche.

En outre, je tiens à porter à la connaissance du Conseil la déclaration suivante faite hier par le Secrétaire d'Etat:

"Le Président a indiqué que la politique du Gouvernement des Etats-Unis était de faire tout son possible pour assurer l'inviolabilité de la Charte des Nations Unies et le respect de la loi internationale. En conséquence, les Etats-Unis, en application des résolutions adoptées les 25 et 27 juin par le Conseil de sécurité, apportent au Gouvernement de la Corée l'appui de ses forces aériennes et maritimes. Cette mesure, prise en vertu des résolutions du Conseil, a pour seul but de rétablir le statut de la République de Corée, tel qu'il existait avant l'invasion par les forces de Corée du Nord et de rétablir, en même temps, la paix rompue par cette agression. Les mesures décidées par le Gouvernement des Etats-Unis sont prises aux fins d'appuyer l'autorité des Nations Unies et de restaurer la paix et la sécurité dans la zone du Pacifique."

Je tiens à informer également le Conseil de sécurité que les autorités des Etats-Unis en Corée apportent à la Commission des Nations Unies pour la Corée toute l'aide nécessaire pour lui permettre d'accomplir sa mission. La Commission est sur le point de retourner en Corée. Je suis informé qu'un groupe avancé de la Commission est déjà arrivé à Pusan. Les autorités des Etats-Unis ont été invitées à faire l'impossible pour fournir à la Commission, dans le plus bref délai, les moyens d'assurer ses fonctions.

En ma qualité de représentant auprès de l'Organisation des Nations Unies et pour aider de mon mieux l'Organisation dans l'épreuve la plus difficile qu'elle ait subie depuis que j'assume ces fonctions, je crois indispensable que certains faits saillants soient mentionnés dans des documents écrits. Certes, ces faits sont historiques et ils ne seront pas effacés par le temps,

the light of our own vision of the scene and the atmosphere in which we live. To me the outstanding elements in this crucial situation are the brave attitudes and deeds not merely of the members of the Security Council but of all those Members of the United Nations who have responded so quickly to the inquiry of the Secretary-General. The reason why these attitudes are important is, I think, that they spring from the positive will of those Members. They glorify the interest, the initiative, the devotion and the consecration of those Members to the great principles for which we are united. Their action is spontaneous to be sure; it appears before us in the brilliant record just read to us today by the Assistant Secretary-General, succeeding the resolutions which we passed. This devotion to peace, determination to make the sacrifice, positive will to face those who would employ devices of all kinds to prevent collective action by the peace-loving nations of the world, mark this period of our history, and those nations will be surrounded with glory for the action they have taken unhesitatingly, voluntarily and spontaneously.

This proves another significant thing, which is that the present situation is one between an aggressor and the United Nations; it is the violation of order, it is the trampling upon morality, it is the attempt to destroy small countries that has aroused the world—that is, the peace-loving, freedom-desiring world.

By the communications which we have listened to and by the collective acts in various regions of the globe, the people, through their Governments, have responded to the bugle call of the great principles of non-aggression, political independence, personal freedom and security from violence and lawlessness. It is the reaction against those deadly foes of freedom, honour and security which has made them come together in this great response, which is a laudable chapter in the history of collective international efforts for peace.

Another thing which ought to be marked, I think, although it should not be emphasized over the fundamental principles that are vindicated in this action, is significant because it differs somewhat from our past history. It is that the freedom-loving people of the world have overcome every obstacle that has been erected in their minds or in their politics in order to take this strong, clear and definite position. By these acts they have overcome timidity, they have overcome the fear that they might perhaps violate some technicality or some strict construction raised solely for the purpose of paralysing or even killing collective action by the United Nations to attain its noble purposes. For this reason the record made here today is luminous and will throw light into the dark places of the world.

mais il est bon de définir les attitudes et les actes à la lumière de notre propre expérience des événements et de l'atmosphère dans lesquels ils se déroulent. Pour moi, l'élément le plus significatif de cette situation cruciale, c'est la courageuse attitude et les courageuses décisions non seulement des membres du Conseil de sécurité, mais encore de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui ont répondu si rapidement à la demande du Secrétaire général. La raison pour laquelle cette attitude revêt une grande importance, c'est, je pense, parce qu'elle découle de la ferme résolution de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elle illustre l'intérêt que tous ces Membres portent aux grands principes pour lesquels ils sont unis et aussi leur attachement et leur dévouement à ces mêmes principes. Les mesures qu'ils ont décidées ont été, certes, spontanées, ainsi qu'il ressort de la brillante énumération qui vient de nous être faite par le Secrétaire général adjoint, et du contenu des communications qui sont la conséquence des résolutions adoptées par le Conseil. Ce dévouement à la cause de la paix, cette résolution d'aller jusqu'au sacrifice, cette volonté de s'opposer à ceux qui veulent utiliser tous les moyens pour empêcher une action collective des nations pacifiques du monde marquent cette période de notre histoire. Ces nations seront, dans l'avenir, glorifiées pour l'action qu'elles ont entreprise spontanément et volontairement.

Ces faits prouvent une autre chose significative, c'est que la situation actuelle met face à face l'agresseur et l'Organisation des Nations Unies. C'est la violation de l'ordre international, c'est l'atteinte portée à la moralité, c'est la tentative ayant pour but de détruire de petits pays qui ont soulevé le monde, tout au moins le monde pacifique et épris de liberté.

Par les communications que nous venons d'entendre, par l'action collective qu'ils ont entreprise dans les diverses régions du monde, les peuples, par l'intermédiaire de leurs Gouvernements, ont répondu à l'appel des grands principes de non-agression, d'indépendance politique, de liberté individuelle et de protection contre la violence et l'illégalité. C'est la réaction contre ces ennemis mortels de la liberté, de l'honneur et de la sécurité qui les a réunis dans ce sursaut admirable, qui ouvre un beau chapitre dans l'histoire des efforts collectifs internationaux pour la paix.

Je crois qu'un autre fait encore mérite d'être souligné; bien que son importance ne le place pas au-dessus des principes fondamentaux défendus dans cette action, il est significatif parce qu'il s'écarte quelque peu de ce que nous avons connu dans le passé. Ce fait est que les peuples pacifiques du monde ont surmonté tous les obstacles dressés dans leur esprit ou dans leur politique pour adopter cette attitude forte, nette et définie. En agissant ainsi, ils ont vaincu la timidité, ils ont vaincu la crainte d'avoir peut-être violé une règle technique ou une interprétation stricte formulée en vue de paralyser ou même d'anéantir une action collective entreprise par l'Organisation des Nations Unies pour atteindre leurs nobles objectifs. C'est pour cela que ce que nous enregistrons ici aujourd'hui est éclatant et jettera sa lumière dans les régions sombres du monde.

In fact, I do not think it is an extravagant dream to say that the dawn of a new day in international collaboration is resplendent with the galaxy of States which have responded so quickly, so generously and with such grand sentiments and nobility as those of which we have heard today. I had the intention of reading an analysis of these statements, but they have been so well and thoroughly reported to us that I shall not take the time of the Security Council to repeat anything. I might, however, point out that, while we have been talking here, an additional country has responded and, if the Secretary-General does not object, I think it may be pertinent for me to refer to this addition to the list.

This letter, dated 30 June 1950, is from the permanent representative of Colombia to the Secretary-General of the United Nations, and concerns the Security Council resolutions of 25 and 27 June 1950. It reads as follows [S/1541]:

"In reply to your cable of 29 June to the Minister for Foreign Affairs of Colombia, I have pleasure in informing you, in the name of my Government, that my country, in conformity with the obligations which flow from its membership in the United Nations, is prepared to co-operate with the Security Council in the manner which the course of international events may render necessary, for the purpose of giving effect to the resolutions whereby the Security Council provided that the Republic of Korea should receive the assistance necessary to restore peace and to repel the unlawful aggression upon it."

To me it is a notable thing that these messages should have been received from Member States in the western hemisphere, which have also, in a formal manner, and as an act of their regional jurisdiction and obligation under the Charter of the United Nations, taken action as indicated by the representative of Ecuador at this meeting.

I shall not abuse the generosity of the Council by talking much longer, but I must say, because I feel this deeply, that this is in accord with the living spirit in the western hemisphere, the spirit of peace. It is not long since I visited the Carribean area and had the great pleasure of hearing it said that if the United States exerted the leadership that it owes to the world, on the theory that to whom much has been given, of him much is required, we should have the skies, the waters and the lands of Latin America fighting side by side with us within the United Nations in the cause of peace. How quickly that assurance has been carried out is exhibited by the several communications from the States Members and by the joint action in the Council of the Organization of American States.

I feel that the occasion may have its substantive effect beyond collective action in the United Nations. I certainly hope it will, and that, above everything else, the great value of what we are witnessing and participating in today is the moral power of united public opinion, and that that may be strong enough to bring peace without more shedding of blood.

En fait, je ne pense pas qu'il soit exagéré de dire que l'aurore d'un jour nouveau dans la collaboration internationale resplendit sous la constellation des Etats qui ont réagi si rapidement, si généreusement et avec des sentiments si élevés et autant de noblesse que ceux dont nous avons aujourd'hui reçu le témoignage. J'avais l'intention de lire une analyse de ces déclarations, mais elles nous ont été présentées de façon si appropriée et si détaillée que je ne veux pas faire perdre de temps au Conseil de sécurité par des répétitions. Qu'il me soit permis toutefois de signaler que, pendant que nous conférons, un autre pays a répondu et, si le Secrétaire général n'y voit pas d'inconvénient, il pourrait être indiqué que je mentionne cette addition à la liste.

Cette lettre, datée du 30 juin 1950 et adressée par le représentant permanent de la Colombie au Secrétaire général des Nations Unies, a trait aux résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées les 25 et 27 juin 1950. En voici le teneur [S/1541]:

"En réponse au télégramme adressé par votre Excellence, le 29 juin, au Ministre des relations extérieures de la Colombie, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, au nom de mon Gouvernement, que mon pays, conformément aux obligations que lui impose sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, est disposé à coopérer avec le Conseil de sécurité, de la manière que rendrait nécessaire l'évolution des événements internationaux, en vue de l'application efficace des résolutions par lesquelles le Conseil a prescrit de prêter à la République de Corée l'aide nécessaire pour rétablir la paix et pour repousser l'injuste agression dont ce pays a été victime."

A mes yeux, il est important que ces messages soient parvenus d'Etats Membres de l'hémisphère occidental qui ont aussi, de façon officielle et dans le cadre de leur juridiction régionale et des obligations qui leur incombent aux termes de la Charte des Nations Unies, pris les mesures que le représentant de l'Equateur a indiquées au cours de cette séance.

Je n'entends pas abuser de la patience du Conseil en poursuivant beaucoup plus longtemps mon intervention, mais je dois dire, parce que c'est là mon sentiment profond, que cette attitude est conforme à l'esprit qui anime l'hémisphère occidental, c'est-à-dire à l'esprit de paix. Je me suis récemment rendu dans la région des Antilles et j'ai eu le grand plaisir d'y entendre dire que, si les Etats-Unis jouaient le rôle dirigeant qu'ils doivent au monde de remplir — celui à qui beaucoup a été donné doit beaucoup donner — nous trouverions dans le ciel, dans les eaux et sur la terre de l'Amérique latine l'aide de forces qui lutteraient avec nous côte à côte, au sein des Nations Unies, pour la cause de la paix. Les diverses communications des Etats Membres et l'action concertée du Conseil de l'Organisation des Etats américains montrent avec quelle rapidité suite a été donnée à cette assurance.

J'estime que ces événements peuvent avoir d'importantes répercussions qui prolongeront l'action collective de l'Organisation des Nations Unies. J'espère assurément que tel sera le cas et que, avant toute chose, ce dont nous sommes témoins, ce à quoi nous participons aujourd'hui, c'est le pouvoir moral d'une opinion publique unie, dont la valeur pourra être assez grande pour réaliser la paix sans qu'il y ait davantage de sang.

Mr. NAMKOONG (Republic of Korea): I shall take only a minute to express my sincere gratitude on behalf of my Government to the Governments that expressed their desire to come to our assistance so magnanimously. It gives us strength and courage to fight on for freedom and democracy and for the cause of our rights. The Republic of Korea wishes to reiterate its thanks for the action which has been taken on its behalf.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): The Council will recall that Egypt voted for the resolution adopted on 25 June [473rd meeting]. That resolution had for its object peace and its re-establishment, and it did not imply action by the United Nations which went as far as the action stipulated in the resolution of 27 June. In voting for the resolution of 25 June, the representative of Egypt referred to the previous laxities and delays in the action of the Security Council on several occasions, including the premeditated and savage attack and aggression of political world Zionism on the still bleeding innocent people of Palestine. I referred then to other cases, to which I may refer later.

As regards the resolution of 27 June, a most careful consideration had to be given to it by my Government. It has continued to consider the matter most carefully from 27 June to the present time. It was only after that that my Government reached the conclusion of which the Council was informed at the beginning of this meeting.

We have not been hasty in reaching this decision. We have pondered the matter during all the time available and in the light of our conditions and of our experience. Some do not seem, however, to reconcile themselves to the idea that we are a sovereign State, that we are free to decide our actions in international matters. May I, in this connexion, point out, among several things, that the resolution of the Security Council in its operative part, which is the last paragraph, "recommends". It does not order; it recommends. This meant that each Government, according to its circumstances and its own judgment and in the light of the Charter and of international law, was free to decide how far it could go.

The President did well in welcoming to the table of the Council on behalf of us all the newly arrived representative of the United Kingdom. The incidence of events and happenings has willed that at the first meeting he attends we are, in a way, to cross swords at the table of this Council. The representative of the United Kingdom does not seem to like the decision reached by the Government of Egypt. He is entirely free not to like it; I am also entirely free not to like his not liking it.

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I quite agree.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I should have hoped, however, that our colleague from the United Kingdom would be the last one ever to think of saying that Egypt is failing in its duty towards the United

M. NAMKOONG (République de Corée) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais très brièvement exprimer la sincère gratitude de mon Gouvernement aux gouvernements qui ont exprimé d'une façon si magnanime leur désir de venir à notre aide. Leurs déclarations nous donnent la force et le courage de continuer à combattre pour la liberté et la démocratie et à défendre nos droits. La République de Corée exprime encore ses remerciements pour les mesures qui ont été prises en sa faveur.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Le Conseil se rappellera que l'Egypte a voté pour la résolution adoptée le 25 juin [473ème séance]. Cette résolution avait pour but la paix et le rétablissement de la paix, mais elle n'envisageait point de mesures d'aussi grande envergure que celles qui ont été prévues dans la résolution du 27 juin. En votant en faveur de la résolution du 25 juin, le représentant de l'Egypte a rappelé que le Conseil de sécurité avait temporisé en plusieurs occasions, et notamment lorsque le sionisme mondial avait lancé une attaque sauvage et préméditée contre le peuple innocent de Palestine, dont les plaies saignaient encore. A cette époque j'ai signalé d'autres cas sur lesquels je reviendrai peut-être plus tard.

En ce qui concerne la résolution du 27 juin, mon Gouvernement a dû l'examiner de la façon la plus approfondie. Depuis le 27 juin, il n'a cessé de lui accorder toute son attention. Ce n'est qu'après mûre réflexion que mon Gouvernement en est arrivé à la conclusion dont le Conseil a eu connaissance au début de cette séance.

Nous sommes arrivés à cette décision sans précipitation. Nous avons réfléchi à la question pendant tout le temps dont nous disposions et compte tenu de notre situation et de notre expérience. Cependant, certains semblent ne pas pouvoir accepter l'idée que nous sommes un Etat souverain, que nous sommes libres de décider de nos actions lorsqu'il s'agit de questions internationales. Puis-je, à ce propos, signaler notamment que, dans son dispositif, qui est le dernier paragraphe, la résolution du Conseil de sécurité "recommande". Elle n'ordonne pas, elle recommande. Cela signifie que chaque gouvernement, selon les circonstances dans lesquelles il se trouve et son propre jugement, et à la lumière de la Charte et du droit international, était libre de décider jusqu'où il pouvait aller.

Le Président a été bien inspiré en souhaitant en notre nom à tous la bienvenue au Conseil au nouveau représentant du Royaume-Uni. Les événements ont voulu qu'à la première séance à laquelle il assiste nous ayons, dans une certaine mesure, à croiser le fer devant le Conseil. Le représentant du Royaume-Uni ne semble pas aimer la décision prise par le Gouvernement de l'Egypte. Il est parfaitement libre de ne pas l'aimer; moi aussi, je suis parfaitement libre de ne pas aimer qu'il ne l'aime pas.

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je suis bien de cet avis.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): J'aurais cru, cependant, que notre collègue le représentant du Royaume-Uni serait le dernier à venir déclarer que l'Egypte a failli à ses devoirs envers

Nations. As for what he said regarding our concept of the international situation, this is a matter of opinion and I have no quarrel whatever with him about that. But I certainly take exception to what he said when he tried to make out that Egypt is failing in its duty. I repeat that our colleague from the United Kingdom certainly should have been the last to say such a thing. His country has abundantly contributed to the circumstances and reasons and considerations which have impelled the Government of Egypt to take this decision. It has done so in at least two cases, of which I have already mentioned one, namely, the case of Palestine.

The other one will readily come to mind. It is the case of my own country, Egypt, which the British entered to "pacify" many, many years ago, long, I am sure, before the representative of the United Kingdom was born. Until now, they have maintained troops on the territory of my country. The case of Egypt came to the Security Council in 1947 [159th meeting] and, if the members will look at document S/1512, dated 26 June, it will be found that item 7, concerning Egypt, is still pending.

I do not want to elaborate on this case, although it concerns my own country, because we do not have this case under review at the present moment. I wish, however, to remind the members that the freedom of Egypt and its own Government to take their own decisions in conformity with the Charter of the United Nations and the best usages of international law must be respected. At the same time, I should like to remind you of the continued efforts and loyalty of my country for peace. We believe in peace. We have no imaginable interest whatsoever in working for anything but peace. We are not looking round for territories to conquer. We have no colonies to suffocate, to stifle and to stop from seeing light and freedom. We are not seeking any hegemony over the world. All our interest is peace; this is the only conceivable thing for anybody who wants fairly to see matters as they actually are.

I should therefore like to conclude this statement by reminding all around this table and even all outside who may be concerned that we have our own circumstances, that we know them and feel them; we have our own rights under the Charter, we have our sovereignty as an independent nation and as a Member of this Organization, and all these must be respected. Egypt, in all circumstances, and according to its own judgment and the maximum of its possibilities, will continue to work for peace.

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): It is indeed unhappy for me that on this the first occasion when I sit down at the table of this great gathering, I should cross swords with anybody, and more particularly with a representative who is obviously so redoubtable an antagonist. Indeed, perhaps I might have been better advised not to say anything at all. What I did, and this was my main intention, was to express regret—

l'Organisation des Nations Unies. Pour ce qui est de sa déclaration au sujet de notre conception de la situation internationale, c'est une affaire d'appréciation, et je n'ai absolument rien à lui reprocher à ce sujet. Mais je m'oppose nettement à ce qu'il a déclaré lorsqu'il a essayé de démontrer que l'Égypte a failli à son devoir. Je répète que notre collègue du Royaume-Uni aurait certainement dû être le dernier à dire cela. Son pays a généreusement contribué aux événements qui sont à la base des motifs et des considérations dont s'est inspiré le Gouvernement égyptien pour prendre cette décision. Il l'a fait dans deux cas au moins, dont l'un a déjà été mentionné par moi: celui de la Palestine.

L'autre se présente aisément à l'esprit, c'est celui de mon propre pays, l'Égypte, dans lequel les Anglais ont pénétré il y a de nombreuses années pour le "pacifier", bien avant, j'en suis sûr, que le représentant du Royaume-Uni ne soit né. Jusqu'à présent, ils continuent à maintenir des troupes sur le territoire de mon pays. Le cas de l'Égypte a été soumis au Conseil de sécurité en 1947 [159ème séance], et si les membres du Conseil veulent bien consulter le document S/1512, en date du 26 juin, ils verront que le point 7, qui se rapporte à l'Égypte, n'a pas encore été résolu.

Bien que cette question concerne mon propre pays, je ne veux pas m'y attarder, car ce n'est pas cette question que nous examinons actuellement. Cependant, je voudrais rappeler aux membres du Conseil qu'il faut respecter la liberté qu'ont l'Égypte et son propre Gouvernement d'adopter leurs propres décisions conformément à la Charte des Nations Unies et aux meilleurs usages du droit international. Je voudrais également signaler les efforts loyaux et continus que mon pays a accomplis en faveur de la paix. Nous croyons à la paix. Nous n'avons absolument aucun intérêt de travailler pour autre chose que pour la paix. Nous ne cherchons pas à conquérir de territoires. Nous n'avons pas de colonies que nous puissions étouffer et opprimer et auxquelles nous puissions interdire de voir la lumière et la liberté. Nous ne recherchons pas l'hégémonie mondiale. Nous ne voulons que la paix; c'est là le seul but que puissent apercevoir ceux qui désirent véritablement voir les choses comme elles sont.

Je voudrais donc conclure cette intervention en rappelant à tous ceux qui sont autour de cette table, et même à toute autre personne que cela peut intéresser, que nous nous trouvons dans une situation qui nous est propre, que nous connaissons et dont nous avons conscience; nous avons des droits aux termes de la Charte, nous sommes souverains en tant que nation indépendante et en tant que Membre de cette Organisation, et tous ces facteurs doivent être respectés. Dans toutes les circonstances, l'Égypte, agissant selon son propre jugement et dans toute la mesure de ses possibilités, continuera à travailler pour la paix.

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je regrette vraiment d'avoir, pour la première fois que je siège au Conseil, à croiser le fer avec un de mes collègues, surtout avec un représentant qui est manifestement un adversaire très redoutable. En fait peut-être aurais-je été mieux avisé en me taisant. Ce que j'ai fait, et telle a été mon intention majeure, a été d'exprimer le regret—mon profond

profound regret—that Egypt was not with the majority in this matter. The main point of my remarks was an expression of regret.

In the second place, I did venture very shortly to say why my delegation at first sight did not altogether agree with the reasons advanced by the Egyptian Government, or rather with the views expressed by my colleague at this table. If we cannot in this great gathering say whether we agree or do not agree, and, if we do not agree, why we do not agree, it is not quite the body I thought it was. With all respect, I think that, if I gave reasons for disagreeing with the reasons given by my Egyptian colleague, it was not a matter which ought to cause any misunderstanding, still less any resentment.

Still less do I dispute, and still less would any of us here dispute, the complete right of Egypt to take any decision it desires to take. That is the main point I should like to make. Of course, under the resolution adopted, every Government is perfectly at liberty to accept or not to accept its recommendations. I should not dispute that for a moment and, if I suggested anything to the contrary, I withdraw it at once. In the meantime, I can only say that I hope shortly to meet my Egyptian colleague privately and perhaps we shall be able to continue this discussion in private. He may be able to convince me, or I may perhaps convince him.

Mr. TSIANG (China): I wish, first of all, to express my great appreciation of the decision which the Government of India made in accepting the resolution of the Council of 27 June. Realizing the important position of India in a matter of this kind, I took occasion on 25 June [473rd meeting] to make a special appeal to the representative of India, who is also the President of the Security Council. I do not claim that the decision of his Government has anything to do with my appeal; nevertheless, I must put on record the satisfaction of my delegation in hearing the final decision that India made in regard to this resolution.

In the second place, I wish to say a few words about the note of the Soviet Union Government. It appears obvious that it is intolerable for one Member of the United Nations to claim to decide on the validity of the vote of another Member. Such dictatorial attitudes cannot be tolerated. It is also obvious that if the United Nations is to serve the purpose for which it was created, we cannot allow one Member to nullify the efforts of the entire world.

Finally, I should like to give the Council some of my ideas regarding the Korean crisis. I am not blind to the existence of the so-called conflict between East and West. I think the Korean crisis does have some relation to that conflict, but to me the Korean crisis is much more than that.

regret — de ne pas voir l'Égypte se joindre à la majorité dans cette question. Mes observations constituaient essentiellement l'expression d'un regret.

En second lieu, je me suis risqué à dire très brièvement pourquoi ma délégation, à première vue, ne partageait pas complètement les raisons avancées par le Gouvernement égyptien, ou plutôt le point de vue exprimé par mon collègue à cette table. Si nous ne pouvons, au sein d'un organe de cette importance, dire si nous sommes d'accord ou non, et, si nous ne sommes pas d'accord, exposer les raisons pour lesquelles nous n'avons pas le même point de vue, c'est que cet organe ne correspond pas tout à fait à l'idée que je m'en faisais. Permettez-moi de penser que, si j'ai formulé les raisons que j'avais pour ne pas partager celles qu'a avancées mon collègue égyptien, cela n'aurait dû provoquer aucun malentendu ni surtout aucune amertume.

Je conteste encore moins — c'est là-dessus que je veux insister avant tout — aucun d'entre nous ne conteste le droit absolu qu'a l'Égypte de déterminer toute décision qu'elle désire prendre. Bien entendu, aux termes de la résolution adoptée, chaque gouvernement est parfaitement libre d'accepter ou de ne pas accepter les recommandations qui figurent dans la résolution. Je ne discuterai pas un instant cette affirmation, et si un de mes propos a pu donner à croire le contraire, je m'empresse de le retirer. En attendant, je puis seulement dire que j'espère rencontrer prochainement mon collègue égyptien dans le privé, où nous pourrions peut-être poursuivre cette discussion. Il se peut qu'il me persuade, mais il se peut aussi que je le convainque.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements pour la décision qu'a prise le Gouvernement de l'Inde en acceptant la résolution du Conseil en date du 27 juin. Conscient de l'importante position de l'Inde en la matière, j'ai eu l'occasion, le 25 juin dernier [473<sup>ème</sup> séance], d'adresser un appel particulier au représentant de l'Inde qui exerce également les fonctions de Président du Conseil de sécurité. Je ne prétends pas que la décision de son Gouvernement ait été influencée en quoi que ce soit par mon appel; cependant, je dois déclarer combien ma délégation a été satisfaite d'entendre la décision finale adoptée par l'Inde à l'égard de cette résolution.

D'autre part, je voudrais dire quelques mots au sujet de la note du Gouvernement de l'Union soviétique. Il est évident qu'il est intolérable pour un Membre de l'Organisation des Nations Unies de prétendre décider de la validité du vote d'un autre Membre. Une attitude aussi dictatoriale ne saurait être tolérée. Il est également évident que, si l'Organisation des Nations Unies doit servir les buts pour lesquels elle a été créée, nous ne pouvons permettre que l'un de ses Membres réduise à néant les efforts du monde entier.

Enfin, je voudrais exposer au Conseil certaines de mes idées au sujet de la crise coréenne. Je n'ignore pas l'existence du prétendu conflit entre l'Est et l'Ouest. J'admets que la crise coréenne a un certain rapport avec ce conflit, mais, à mon sens, cette crise a des racines plus profondes.

When I come to this Council to participate in a discussion on the Korean crisis, I keep in mind, first of all, the cause of the political independence of the Korean nation and the freedom of the Korean people. That is what is at stake. I believe that the Security Council should champion the cause of Korean independence and Korean freedom. The United Nations has already decided, by helping to establish the Republic of Korea, to champion that independence. No matter whether there is a conflict between East and West, we cannot escape our duty to support the Republic of Korea.

In the second place, as the representative of China, I have in mind, of course, China's interest. China has a vital interest in this crisis. Our interest requires that we should have on our boundary a free and independent Korea; a free and independent Korea serves the interests of China much better than a satellite Korea.

In the third place, when I come here to discuss the Korean question, I have in mind the principles of the Charter. What is happening in Korea may happen at any time elsewhere. Indeed, peace is indivisible; security is indivisible; communism in its ambition exempts no country. I do not know the plans for world conquest. There might be a time-table; the only difference is that some countries are put in an earlier part of that time-table, other countries are put in a later part. What is happening is this, that a relatively early victim of communist aggression is receiving today the help and support of others who most likely will be its later victims. I take a sensible view of this question. I recognize the existence of this conflict between East and West, but certainly a country like the United States would most likely be numbered among the later victims. If we take a short view of the problem, one country in the world today can most afford to observe an attitude of neutrality in this conflict, and that country is the United States.

Today the United States is contributing the most to help the Republic of Korea. I feel it would be entirely unjust to brush aside the action of the Security Council by saying simply that it is another phase in the conflict between East and West.

Like other members of the Council, I have been deeply affected by the spontaneous and widespread response to the call of the Security Council. I only hope that the aid which the nations have pledged to give to Korea will be effective, and effective in a very short time.

The PRESIDENT: There are no other speakers on my list.

Among the various communications which have already been summarized to the Council by the Assistant Secretary-General, there is a cablegram dated 29 June from the United Nations Commission on Korea addressed to the President of the Security Council transmitting a report from the United Nations field observer [S/1518]. I think this report is very important, as it bears upon what I may call the very foundation of the action which the Security Council

Lorsque je viens au Conseil pour participer à une discussion sur la crise coréenne, je pense en premier lieu à la cause de l'indépendance politique de la nation coréenne et à la liberté du peuple coréen. En effet, cette cause est en jeu. J'estime que le Conseil de sécurité devrait être le champion de l'indépendance et de la liberté coréennes. L'Organisation des Nations Unies a déjà décidé de se faire le champion de cette indépendance en contribuant à créer la République de Corée. Quel que soit le conflit qui oppose l'Est à l'Ouest, nous ne pouvons manquer au devoir qui nous incombe d'aider la République de Corée.

En second lieu, en tant que représentant de la Chine, je pense bien entendu aux intérêts de mon pays. Cette crise présente un intérêt vital pour la Chine. Notre intérêt est de voir à nos frontières une Corée libre et indépendante, car une Corée libre et indépendante peut bien mieux servir les intérêts de la Chine qu'une Corée satellite.

En troisième lieu, en examinant ici le problème coréen, j'ai à l'esprit les principes de la Charte. Ce qui se produit aujourd'hui en Corée peut se produire ailleurs à tout moment. En fait, la paix et la sécurité sont indivisibles, et le communisme, dans son ambition, n'épargne aucun pays. Je ne connais pas les plans établis pour la conquête du monde. Il se peut qu'ils comportent un horaire. La seule différence pour les pays, c'est que certains figurent au début de cet horaire et d'autres à la suite. Aujourd'hui, l'une des premières victimes de l'agression communiste reçoit l'aide et l'appui d'autres pays qui seront probablement ses futures victimes. Il faut examiner le problème d'une façon rationnelle. Je reconnais l'existence d'un conflit entre l'Orient et l'Occident, mais il est certain qu'un pays comme les Etats-Unis sera parmi les dernières victimes. A première vue, il y a un pays au monde qui pourrait, plus que tout autre, observer aujourd'hui une attitude de neutralité dans ce conflit, et ce pays ce sont les Etats-Unis.

Aujourd'hui, les Etats-Unis apportent l'aide la plus importante à la République de Corée. Je crois qu'il serait tout à fait injuste d'écarter la décision prise par le Conseil de sécurité en déclarant simplement qu'il ne s'agit que d'un autre aspect du conflit entre l'Est et l'Ouest.

Tout comme les autres membres du Conseil, j'ai été profondément impressionné par la réaction spontanée et importante qui a suivi l'appel du Conseil de sécurité. J'espère simplement que l'aide que les nations se sont engagées à fournir à la Corée sera efficace et qu'elle sera efficace dans très peu de temps.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits.

Parmi les diverses communications qui ont déjà été résumées pour le Conseil par le Secrétaire général adjoint, nous avons reçu un câblogramme adressé le 29 juin par la Commission des Nations Unies pour la Corée au Président du Conseil de sécurité pour lui transmettre un rapport des observateurs de l'Organisation des Nations Unies [S/1518]. Je crois que ce rapport est très important, étant donné qu'il a trait à ce que nous pourrions appeler le fondement même de la décision

has taken in this matter, and I shall therefore read out the report in full.

"Following report dated 24 June from United Nations field observers submitted to Commission on their return from field trip along thirty-eighth parallel commencing 9 June to report developments likely to involve military conflict is forwarded for information.

"General situation along parallel. Principal impression left with observers after their field tour is that South Korea army is organized entirely for defence and is in no condition to carry out attack on large scale against forces of north. Impression is based upon following main observations:

"1. South Korean army in all sectors is disposed in depth. Parallel is guarded on southern side by small bodies troops located in scattered outposts together with roving patrol. There is no concentration of troops and no massing for attack visible at any point.

"2. At several points, North Korean forces are in effective possession of salients on south side parallel, occupation in at least one case being of fairly recent date. There is no evidence that South Korean forces have taken any steps or are making any preparation to eject North Korean forces from any of these salients.

"3. Proportion of South Korean forces are actively engaged in rounding up guerrilla bands that have infiltrated into the mountainous area in the eastern sectors. It was ascertained that these bands are in possession of demolition equipment and are more heavily armed than on previous occasions.

"4. So far as equipment of South Korean forces concerned, in absence of armour, air support, and heavy artillery, any action with object of invasion would, by any military standards, be impossible.

"5. South Korean army does not appear to be in possession of military or other supplies that would indicate preparation for large scale attack. In particular, there is no sign of any dumping of supplies or ammunition, petrol, oil, lubricant, in forward areas. Roads generally are little used and apart from convoy four trucks taking company from Kangnung westward to join rounding up guerilla band, no concentration transport anywhere encountered.

"6. In general, attitude South Korean commanders is one of vigilant defence. Their instructions do not go beyond retirement in case of attack upon previously prepared positions.

"7. There is no indication of any extensive reconnaissance being carried out northward by South Korean army or of any undue excitement or activity at divisional headquarters or regimental levels to suggest preparation for offensive activity. Observers were freely admitted to all sections various headquarters including operations room.

prise par le Conseil de sécurité dans cette affaire et c'est pourquoi je me propose de vous lire le texte entier de ce rapport.

"Les observateurs des Nations Unies ont remis à la Commission, le 24 juin, le rapport suivant, à leur retour d'une tournée d'observation commencée le 9 juin le long du 38ème parallèle pour signaler les événements de nature à entraîner un conflit militaire; ce rapport est transmis pour information.

"Situation générale le long du parallèle. La principale impression des observateurs après leur tournée est que l'armée de la Corée du Sud est entièrement organisée pour la défense et n'est pas en mesure d'exécuter une attaque de grande envergure contre les forces du nord. Cette impression repose principalement sur les observations suivantes:

"1. L'armée de la Corée du Sud est disposée en profondeur dans tous les secteurs. Le parallèle est gardé du côté sud par de petites formations qui occupent des avant-postes isolés reliés par des patrouilles. Les observateurs n'ont vu nulle part de gros déploiements de forces ni de concentrations en vue d'une attaque.

"2. En plusieurs endroits, les forces de la Corée du Nord occupent effectivement des saillants au sud du parallèle; dans un cas au moins cette occupation est de date assez récente. Rien n'indique que les forces de la Corée du Sud aient pris des mesures ou se livrent à des préparatifs en vue de chasser les forces de la Corée du Nord d'aucun de ces saillants.

"3. Une partie des forces de la Corée du Sud procèdent au nettoyage de la région montagneuse des secteurs de l'est où s'étaient infiltrées des bandes de partisans. Il a été établi que ces bandes disposent de matériel de démolition et qu'elles sont plus lourdement armées qu'auparavant.

"4. En ce qui concerne le matériel dont disposent les forces de la Corée du Sud, l'absence de blindés, de soutien aérien et d'artillerie lourde rendrait impossible, du point de vue militaire, toute action en vue d'une invasion.

"5. L'armée de la Corée du Sud ne semble pas disposer de matériel, militaire ou autre, indiquant des préparatifs en vue d'une attaque de grande envergure. On ne voit notamment aucun dépôt de matériel ou de munitions, d'essence, d'huile ou de lubrifiants dans les zones avancées. La circulation routière est en général très faible et, à l'exception d'un convoi de quatre camions transportant une compagnie de Kangnung vers l'ouest pour participer aux opérations de nettoyage dirigées contre une bande de partisans, les observateurs n'ont rencontré nulle part de convois de transport.

"6. En général, les chefs militaires de la Corée du Sud se tiennent sur une défensive vigilante. Leurs instructions prévoient uniquement, en cas d'attaque, le retrait sur des positions préparées à l'avance.

"7. Rien n'indique que l'armée de la Corée du Sud effectue des reconnaissances étendues vers le nord et on ne constate dans les états-majors divisionnaires et dans les régiments aucune agitation ou activité suggérant des préparatifs en vue d'une offensive. Les observateurs ont eu libre accès aux différents bureaux des états-majors, y compris la salle des cartes.

"8. Observers made special point inquiring what information was coming in regarding situation north of parallel. In some sectors it had been reported that civilians had recently been removed from areas adjoining parallel to north to depths varying from four to eight kilometres. Another report received during night Thursday 22 June at regimental headquarters Ongjin was to effect that there was increased military activity in vicinity Chuyia about four kilometres north parallel. No reports however have been received of any unusual activity on part of North Korean forces that would indicate any impending change in general situation along parallel.

"(Signed) SZU-TU,  
"Acting Chairman,  
United Nations Commission on Korea"

#### 4. Statement by the President

The PRESIDENT: I now come to a pleasant part of our duty, perhaps the first pleasant duty that has fallen to me since I entered upon my term of office as President, namely, to congratulate my predecessor in office, the representative of France, on the manner in which he discharged his duties during his term. I should have done this at the very beginning of our meetings, and now we are very nearly at the end of the month, but amidst all the distracting events of the last few days, this matter escaped my memory, for which I offer him my sincere apologies.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*): I should like to thank the President for his kind remarks. My task was easy in comparison with his and I did not have the opportunity to show that competence, authority and devotion to the United Nations of which he has given so many examples in the last few days.

*The meeting rose at 5.40 p.m.*

"8. Les observateurs se sont efforcés de savoir de quels renseignements on disposait sur la situation au nord du parallèle. Dans certains secteurs il a été signalé que des civils qui résidaient dans des zones situées au nord du parallèle avaient été récemment évacués sur une profondeur de quatre à huit kilomètres. Un autre rapport parvenu dans la nuit du jeudi 22 juin au poste de commandement d'un régiment à Ongjin a signalé une activité militaire accrue au voisinage de Chuyia à environ quatre kilomètres au nord du parallèle. On n'a toutefois reçu aucun rapport signalant une activité anormale des forces de la Corée du Nord qui laisserait présager une modification imminente de la situation générale le long du parallèle.

"(Signé) SZU-TU  
"Président par intérim  
de la Commission des Nations Unies  
pour la Corée"

#### 4. Déclaration du Président

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'en arrive maintenant à une tâche agréable, qui est peut-être la première tâche agréable qui m'incombe depuis le moment où j'ai assumé la présidence; je voudrais en effet féliciter mon prédécesseur, le représentant de la France, pour la façon dont il a assumé ses fonctions de Président. Nous sommes déjà à la fin du mois et j'aurais voulu le féliciter au début de nos séances, mais en raison des événements de ces jours derniers, j'ai omis de le faire et je m'en excuse sincèrement.

M. CHAUVEL (France): Je remercie le Président pour les très aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser. Ma tâche a été légère à côté de la sienne; je n'ai pas eu l'occasion de faire la preuve de cette compétence, de cette autorité et de ce dévouement à l'Organisation des Nations Unies dont il nous a donné tant de marques au cours de ces derniers jours.

*La séance est levée à 17 h. 40.*